



Strasbourg, le 25 septembre 2012

CDL-EL-OJ(2012)003ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

42^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 11 octobre 2012 à 10h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Communication du Secrétariat

Le Conseil sera informé sur :

- La 21^e conférence de l'ACEEEO sur « la participation des groupes vulnérables au processus électoral : minorités et personnes handicapées » (Sarajevo, 13-15 septembre 2012) [*Participation of Vulnerable Groups in Election Processes: Minorities and Persons with Disabilities*]
- L'assistance juridique à la mission d'observation des élections parlementaires en Géorgie (1er octobre 2012)
- Les contributions rédigées à la demande des autorités du Kazakhstan sur le contentieux électoral et sur la composition des commissions électorales
- L'avis informel sur les projets d'amendements au Code électoral et à la loi sur le financement des partis politiques de « l'ex-République yougoslave de Macédoine »
- La conférence sur "Les partis politiques dans une société démocratique: base juridique de leur organisation et de leurs activités", co-organisée par la Commission de Venise et la Cour constitutionnelle de Russie (Saint-Pétersbourg, Cour constitutionnelle, 27-28 septembre 2012).

3. Limitation des mandats dans le temps et cumul des mandats

Suite à la demande de la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Mmes Siljanovska-Davkova et Karakamisheva-Jovanovska ont préparé un rapport sur la démocratie, la limitation des mandats et l'incompatibilité des fonctions politiques, qui est soumis au Conseil pour adoption ([CDL\(2012\)050](#)). Ce rapport traite de la limitation des mandats électifs successifs aussi bien que du cumul des mandats (cf. [CDL-REF\(2012\)026](#) et [CDL-REF\(2012\)027](#)).

Le Conseil pourrait décider, sur la base du rapport, de préparer des lignes directrices.

4. Mesures pour améliorer le caractère démocratique des élections dans les pays membres du Conseil de l'Europe

Lors de sa dernière réunion, le Conseil a discuté des points qui feront l'objet de travaux futurs, en se fondant sur le document préparé par le secrétariat ([CDL-EL\(2012\)005](#)). Sur la base des commentaires des membres et de l'OSCE/BIDDH, le secrétariat a préparé un document révisé ([CDL-EL\(2012\)005rev](#)), qui sera présenté au Conseil. Le Conseil est invité à indiquer les points prioritaires.

Le Conseil sera également informé des derniers développements en la matière à l'Assemblée parlementaire (cf. le rapport de M. Gardetto, « Pour des élections plus démocratiques », [Doc. 13021](#)).

5. Image des migrants et des réfugiés pendant les campagnes électorales

Lors de sa troisième partie de session de 2012, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté la [résolution 1889\(2012\)](#) sur l'image des migrants et des réfugiés véhiculée pendant les campagnes électorales. Elle a demandé à la Commission de Venise

d'étudier la question. Le Conseil est invité à décider des suites à donner à cette demande sur la base du document [CDL\(2012\)063](#), préparé par le secrétariat.

6. Roumanie

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et le gouvernement roumain ont saisi la Commission de Venise en vue d'un avis sur la situation constitutionnelle en Roumanie. Le secrétariat informera le Conseil de l'avancement des travaux.

7. Activités en cours et futures

Le secrétariat informera le Conseil des activités suivantes :

- L'avancement de la préparation du rapport sur l'usage des ressources administratives pendant les campagnes électorales (cf. le document [CDL-REF\(2012\)025](#))
- La possibilité d'un avis sur la révision du Code électoral de l'Albanie
- La coopération possible avec l'Arménie en vue de la préparation des élections présidentielles de 2013
- La préparation de l'avis sur le droit électoral du Mexique
- L'assistance à la mission d'observation des élections parlementaires du 14 octobre 2012 au Monténégro
- La coopération avec l'Ukraine dans le cadre des élections parlementaires du 28 octobre 2012
- La coopération avec l'Organisation des Etats américains (OEA).

8. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future.

En particulier, un avis conjoint sur le code électoral de l'Albanie devrait être préparé dès que les autorités albanaises en feront la demande.

9. Date de la prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion du Conseil des élections démocratiques le jeudi 13 décembre 2012 à 10 h.